TARIFS 2027/2028

ENTRÉE EN CLASSE DE 6ÈME

CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

Une contribution annuelle est demandée à tous. **Les ressources à prendre en compte sont celles du couple, même si un membre du couple n'est pas le parent de l'enfant.** Vous pouvez estimer votre contribution annuelle, à l'aide de la formule et du tableau ci-dessous :

$$\textbf{Résultat} = \frac{\text{revenu fiscal de référence connu}}{\text{Nombre d'enfants à charge } \mathbf{+ 2}}$$

Lors de l'inscription/réinscription de votre enfant, les derniers avis d'imposition du foyer sont demandés.
Attention en l'absence de ces documents, c'est la catégorie la plus élevée qui sera attribuée.

Résultat	Cat.	Contribution	Tarifs mensuels* (sans classe numérique)	Tarifs mensuels* (avec classe numérique)
0 à 4 048	**A**	641,53 €	**91,86 €** / mois	**116,86 €** / mois
4 049 à 5 368	**B**	820,03 €	**111,69 €** / mois	**136,69 €** / mois
5 369 à 6 688	**C**	869,25 €	**117,16 €** / mois	**142,16 €** / mois
6 689 à 8 272	**D**	918,45 €	**122,63 €** / mois	**147,63 €** / mois
8 273 à 9 152	**E**	984,05 €	**129,92 €** / mois	**154,92 €** / mois
9 153 à 12 048	**F**	1 123,45 €	**145,41 €** / mois	**170,41 €** / mois
	G	1 271,05 €	**161,81 €** / mois	**186,81 €** / mois

Remise accordée sur la contribution annuelle de la famille pour la scolarisation dans notre établissement et dans d'autres établissements d'enseignement catholique de plusieurs enfants : 5% pour deux enfants, 10% pour trois enfants et 15% à partir du 4ème enfant. Pour en bénéficier, fournir avant le 15 septembre un certificat de scolarité.

*Les tarifs mensuels sont calculés sur une base de 9 mois (d'octobre à juin) et comprennent la contribution des familles et les frais annexes (hors frais facultatifs).

Frais annexes (compris dans les tarifs mensuels) :

Cotisations reversées à l'Enseignement Catholique	63,00 €
Assurance scolaire	9,00 €
Outils de communication *(Ecole Directe, SMS, frais postaux…)*	26,00 €
Photocopies à usage pédagogique	5,70 €
Arts plastiques et Sciences	24,00 €
Temps fort ou activités	50,00 €
Cahier d'activités enseignement du fait religieux	7,50 €
FACULTATIF — *Cotisation APEL*	*25,50 €*
FACULTATIF — *Option Cambridge*	*45,00 €*
FACULTATIF — *Voyage scolaire*	*220,00 €*
FACULTATIF — *Classe numérique*	*225,00 €*

L'assurance scolaire obligatoire :
L'Institution Notre Dame a fait le choix de souscrire auprès de la Mutuelle Saint Christophe, spécialiste de l'assurance scolaire, une assurance pour l'ensemble de ses élèves pour permettre à tous d'avoir le même niveau de garantie.

Cotisation APEL (Association des Parents d'Élèves) : cette cotisation annuelle facultative comprend l'adhésion à l'association ainsi que l'abonnement au magazine "Famille et Education" qui propose tous les deux mois aux parents abonnés des informations et des conseils sur la scolarité et les grandes questions éducatives.

Cahier d'activités pour l'enseignement du fait religieux : Comme le prévoit le socle commun de connaissances et de compétences, les élèves doivent bénéficier d'une approche du fait religieux dans le respect des libertés des consciences. L'IND a mis en place cet enseignement et a choisi comme support un cahier d'activités afin de rendre cet apport plus ludique. L'établissement se charge de l'achat de ce cahier.

Classe numérique (facultatif) : Tablette fournie exclusivement par l'établissement. Le mode de financement pour la mise à disposition de l'outil numérique sera une location sur les années du collège au bout desquelles la tablette et les accessoires seront votre propriété. Ce coût comprend : la tablette et les accessoires, l'assurance, le déploiement, la maintenance et les licences.

Voyage scolaire (facultatif) : Séjour avec activité sportive et activités culturelles en lien avec la découverte de vestiges romains en Provence. Ce séjour invite les élèves à découvrir des sites historiques qui permettent aux élèves de s'immerger dans la civilisation romaine en parcourant ces lieux.

PRESTATION DE RESTAURATION

Il s'agit en effet d'un système de prépaiement, aucune facture n'est établie. Les familles doivent créditer la carte d'un minimum de 10 repas et veiller à l'alimenter régulièrement tout au long de l'année. La carte sera débitée lors du passage de l'enfant au restaurant scolaire. Un accueil dans le foyer, une surveillance et des propositions d'activités accompagnent le repas des élèves du lundi au vendredi. Le prix de la prestation pour le collège est de **7,20** €.

MODE DE RÈGLEMENT

Par prélèvement automatique : sur 9 mois (d'octobre à juin)
Paiement en ligne ou par chèque : échéance trimestrielle (octobre, janvier et avril)